



Communiqué 2018-22

29 Août 2018

Message à tous les membres,

Nous avons pris connaissance que l'AFPC a mis en ligne l'extrait de l'audience du Tribunal du travail du 23 juillet dernier.

Même si les audiences sont publiques une demande a été faite du juge et de notre procureure de ne pas diffuser les informations pour ne pas teinter éventuellement un témoin qui serait appelé à la barre.

Le but premier est de gagner notre recours et nous prenons tous les moyens pour y arriver.

Sachez que si une personne est appelée à témoigner et que le tribunal apprend qu'il a lu/entendu les témoignages précédent, le sien pourrait être déclaré inapte.

Nous savons que l'AFPC effectue présentement une deuxième ronde pour tenter de trouver des gens sympathiques à leur cause.

Sachez qu'un comité sera formé à l'automne tel que mentionné au dernier conseil de direction téléphonique.

Ce comité se penchera sur une analyse de tous les syndicats avec qui nous pourrions avoir une entente de service. Une association trop rapide et sans avoir bien évalué le pour et le contre de chacune des centrales pourrait causer préjudices aux opérations syndicales.

Votre exécutif